



# COVID 19

## QUELS SONT MES DROITS ?

### JE SUIS UNE PERSONNE VULNÉRABLE

**Si la nature de mes fonctions permet de travailler à distance :**

J'informe mon supérieur hiérarchique en joignant un certificat médical de mon médecin traitant.

Après son accord sur les modalités d'organisation, je poursuis mon activité à distance.

**Si la nature de mes fonctions ne permet pas de travailler à distance :**

Je demande une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) à mon supérieur hiérarchique en joignant un certificat médical de mon médecin traitant.

### JE VIS AVEC UNE PERSONNE VULNÉRABLE

Je poursuis mon activité.

**Pour en savoir plus :**

[Qui est considéré comme personne vulnérable ?](#)

### JE SUIS PARENT D'ENFANT(S) DE MOINS DE 16 ANS DONT LA CRÈCHE, L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE EST FERMÉ

**Si je n'ai aucune solution de garde et la nature de mes fonctions permet de travailler à distance :**

J'informe mon supérieur hiérarchique.

Après son accord sur les modalités d'organisation, je poursuis mon activité à distance.

**Si je n'ai aucune solution de garde et la nature de mes fonctions ne permet pas de travailler à distance :**

Je demande une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) auprès de mon supérieur hiérarchique.

### JE SUIS PARENT D'ENFANT DE MOINS DE 16 ANS IDENTIFIÉ CAS CONTACT PAR UNE AUTORITÉ SANITAIRE

**Si la nature de mes fonctions permet de travailler à distance :**

J'en informe mon supérieur hiérarchique.

Après accord de mon supérieur hiérarchique sur les modalités d'organisation, je poursuis mon activité à distance.

**Si je n'ai aucune solution de garde et la nature de mes fonctions ne permet pas de travailler à distance :**

Je demande une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) auprès de mon supérieur hiérarchique.

### J'AI ÉTÉ IDENTIFIÉ CAS CONTACT À RISQUE PAR UNE AUTORITÉ SANITAIRE

**Si la nature de mes fonctions permet de travailler à distance :**

J'informe mon supérieur hiérarchique. Après son accord sur les modalités d'organisation, je poursuis mon activité à distance.

**Si la nature de mes fonctions ne permet pas de travailler à distance :**

Je demande une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) auprès de mon supérieur hiérarchique.

### DANS TOUS LES AUTRES CAS

**Si mon état de santé ne me permet pas de travailler, je dois justifier mon absence :**

Je transmets à mon supérieur hiérarchique un arrêt de travail établi par mon médecin traitant.

**Le Sgen-CFDT et la CFDT Fonctions publiques revendiquent :**

- La suppression du jour de carence en cas d'arrêt maladie.
- Le droit pour les personnes vivant avec une personne vulnérable à exercer en télétravail ou de bénéficier d'une Autorisation spéciale d'absence - ASA lorsque le télétravail est impossible.

**sgen  
Cfdt:**